

AIDE TEMPORAIRE EXCEPTIONNELLE (A T E)

Cadre réservé CRPN :

T : | | | | | | | |

Génération 1954 (2^{ème} versement)

(Âge légal de départ à la retraite du régime général 61 ans et 7 mois)

Pour nous permettre de vérifier si vous pouvez bénéficier de l'ATE, merci de compléter ce formulaire.
Attention à la date limite de dépôt (voir page 2 de la notice).

Les conditions à remplir :

- ⇒ Vous devez avoir liquidé la totalité de vos droits à pension CRPN avec date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2012 ;
- ⇒ Votre année de naissance doit être 1954 ;
- ⇒ Les ressources de votre foyer ne doivent pas dépasser un certain plafond ;
- ⇒ Vous ne devez pas avoir liquidé à 60 ans votre pension du régime général de la Sécurité sociale, dans le cadre du dispositif « carrière longue » ou pour cause d'invalidité.

Joignez à votre demande :

- ⇒ La photocopie, datée et signée, de votre avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014¹ ;
- ⇒ Votre relevé individuel de carrière du régime de base, établi au plus tôt au mois de juin de l'année en cours, ou de votre notification de retraite Sécurité sociale (si, depuis, vous avez liquidé votre pension du régime général). Ce document vous sera communiqué par votre Caisse d'assurance retraite ou en vous connectant sur le site de l'assurance retraite : <https://www.lassurance retraite.fr/>

N° Sécurité sociale	
clé	
Nom de naissance :	
Nom marital :	Prénom :
Date de naissance : / / 1 9 5 4	e-mail :
 :	 :
Adresse :	
.....	
Code postal	Ville :
Pays :	

Fait à

Le | | | | / | | | | / | | | | | | | |

Signature :

¹ ou un justificatif équivalent établi par l'administration fiscale du pays pour les pensionnés n'ayant pas d'avis d'imposition en raison d'une résidence à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer.